



Citoyenneté et  
Immigration Canada

Citizenship and  
Immigration Canada

## ***CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC)***

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PANCANADIENNES  
ORGANISÉES À LA SUITE DU TSUNAMI  
DU 26 DÉCEMBRE 2004**

Canada 

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé général</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	7
<b>Résumé des suggestions</b> .....	8
Aide extérieure, dons et rôle du Canada.....	8
(i) <i>L'aide doit être judicieusement ciblée</i> .....	8
(ii) <i>Droits de la personne</i> .....	9
(iii) <i>Besoin d'un plan à long terme</i> .....	9
(iv) <i>Allègement fiscal et allègement de la dette</i> .....	10
Aide aux enfants.....	10
(i) <i>Adoptions et orphelins</i> .....	10
(ii) <i>Instruction</i> .....	11
Politique d'immigration .....	12
(i) <i>Les efforts humanitaires doivent être mieux intégrés</i> .....	12
(ii) <i>Critères d'admission</i> .....	12
(iii) <i>Pièces d'identité et documents de voyage</i> .....	13
(iv) <i>Questions médicales</i> .....	14
(v) <i>Bouleversement de l'ordre des listes</i> .....	15
(vi) <i>Niveaux d'immigration</i> .....	15
(vii) <i>Davantage d'effectifs et de ressources sont nécessaires</i> .....	15
(viii) <i>Immigrants aux prises avec des difficultés financières</i> .....	15
(ix) <i>Accélération du traitement des demandes</i> .....	16
(x) <i>Renvois</i> .....	16
Regroupement familial .....	16
Parrainage par le secteur privé ou par des groupes répondants .....	17
Étudiants.....	18
Résidents temporaires.....	18
Réfugiés et demandeurs d'asile .....	19
Services d'intégration et d'établissement.....	19
(i) <i>Nécessité d'une orientation complémentaire</i> .....	19
(ii) <i>Nécessité de ressources accrues</i> .....	20
(iii) <i>Consulter les provinces sur leur capacité</i> .....	20
Prestation des services et traitement des demandes d'immigration au Canada et à l'étranger .....	21
Coopération intergouvernementale.....	21
Communications.....	22
Groupes de travail ou forum sur l'immigration.....	23
Députés et adjoints de circonscription .....	23
(i) <i>Nécessité de ressources supplémentaires</i> .....	23
(ii) <i>Capacité</i> .....	24
(iii) <i>Autres questions</i> .....	24
<i>Questions financières des immigrants</i> .....	24
<i>Critères d'admissibilité</i> .....	24
<i>Documents médicaux/de sécurité/d'identité</i> .....	25
<i>Nombre d'immigrants</i> .....	25

<i>Communications</i> .....	25
<i>Le tsunami par opposition à la guerre et à d'autres catastrophes</i> .....	25
<i>Résidents temporaires et résidents permanents</i> .....	25
<b>Réponse de CIC</b> .....	26
<b>Conclusion</b> .....	30
<b>Annexe A : Consultations pancanadiennes</b> .....	31
<b>Annexe B : Participants</b> .....	33

## **Résumé général**

Le récent tsunami qui a touché les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Afrique le 26 décembre 2004 est l'une des plus grandes catastrophes naturelles de toute l'histoire moderne. Plus de 160 000 personnes ont trouvé la mort, alors que beaucoup d'autres sont portées disparues ou ont été blessées ou déplacées.

Le présent rapport résume les consultations que l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, et des fonctionnaires de son ministère ont menées auprès des associations communautaires de tout le Canada sur les mesures que CIC devrait prendre pour aider les victimes du tsunami et les Canadiens originaires des régions sinistrées ou qui y ont des membres de leur famille proche.

Beaucoup des participants aux consultations ont déclaré que l'aide canadienne devait servir avant tout aux victimes et non aux gouvernements des régions touchées. D'aucuns ont affirmé qu'il fallait insérer des instruments de responsabilisation dans l'aide canadienne.

La question des droits de la personne a été soulevée à maintes reprises. Selon certains, les secours ont donné au Canada l'occasion de transmettre un message selon lequel il est inacceptable que des pays persécutent leurs citoyens, et que l'aide en cas de catastrophe doit être subordonnée à une amélioration des droits de la personne.

La nécessité de mettre en place un plan à long terme pour les catastrophes qui réclament des secours humanitaires massifs a été soulevée fréquemment. Ce plan doit notamment désigner au préalable les effectifs qui possèdent le savoir-faire et les compétences linguistiques nécessaires, comporter un plan de mobilisation des Canadiens volontaires, prévoir l'apport des organismes de secours et la coordination de l'intervention du fédéral.

L'un des thèmes les plus forts avait trait au besoin de venir en aide aux nombreux enfants touchés par le tsunami. Quantité d'intervenants ont affirmé que le Canada devait envisager diverses options pour faciliter la venue au Canada des nombreux enfants devenus orphelins par suite du tsunami. La reconstruction des infrastructures scolaires a été une autre des priorités mentionnées.

Même si beaucoup sont généralement satisfaits des mesures prises par le Canada pour faire face à la situation, d'aucuns déplorent que certaines régions des pays sinistrés aient été exclues. En particulier, certains groupes ont affirmé que les efforts semblent concentrés sur l'Asie du Sud-Est et que l'on a passé sous silence le côté africain de la catastrophe.

Quantité d'intervenants ont milité pour que l'on « ouvre les portes » à quiconque a été touché et souhaite venir s'établir au Canada au lieu de simplement accélérer le traitement des demandes.

Une question soulevée à maintes reprises a été la perte généralisée des papiers d'identité et des documents de voyage. Beaucoup ont déclaré qu'il fallait autoriser l'utilisation de déclarations sous serment et de témoignages pour établir l'identité des victimes du tsunami.

Certains intervenants s'inquiètent que l'accélération du traitement des demandes en provenance de la région retarde celles qui sont déjà dans le système. La nécessité d'obtenir de nouveaux crédits pour réagir efficacement au tsunami a été soulevée fréquemment. Les intervenants craignent qu'il y ait des conséquences négatives sur le nombre déjà élevé de demandes à traiter et les longs délais d'attente si CIC ne procède que par réaffectations internes.

Plusieurs propositions ont été avancées en vue de faciliter les formalités d'immigration au Canada pour les immigrants qui ont peut-être essuyé de sérieux revers financiers à cause du tsunami. Beaucoup ont affirmé que le fait d'élargir la catégorie Regroupement familial en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* aiderait les victimes du tsunami qui veulent venir s'établir au Canada.

Les intervenants ont signalé l'impact du tsunami sur les étudiants des régions sinistrées qui sont actuellement au Canada. Parmi les préoccupations exprimées, mentionnons l'interruption de l'aide financière du pays d'origine ainsi que la souffrance morale et le stress subis par les étudiants.

D'aucuns ont suggéré de délivrer des visas de résident temporaire aux personnes des régions touchées ayant de la famille au Canada pour des séjours de courte durée pendant la reconstruction de leur pays. La mesure en question pourrait être adaptée aux travailleurs non qualifiés.

Un thème qui est revenu à plusieurs reprises dans les discussions sur les services d'intégration et d'établissement est le besoin de services supplémentaires d'orientation et de santé mentale pour les familles provenant des zones sinistrées qui se trouvent au Canada afin de les aider à surmonter la catastrophe du tsunami. Beaucoup ont souligné la nécessité de débloquer des fonds et des ressources supplémentaires pour la formation linguistique et d'autres services d'établissement afin de faire face à l'important afflux d'immigrants en provenance des régions touchées par le tsunami.

Le besoin pour le Canada d'établir une forte présence sur le terrain dans les régions sinistrées est jugé essentiel par un certain nombre d'intervenants pour garantir que l'aide du Canada et d'autres mesures d'aide aux victimes sont ciblées et efficaces. Plusieurs provinces ont dit qu'elles étaient heureuses de

collaborer avec le gouvernement fédéral aux secours humanitaires apportés aux victimes du tsunami et qu'elles appréciaient les efforts déployés pour les consulter, elles et d'autres intervenants.

Beaucoup ont fait état du besoin d'améliorer les communications du gouvernement. Le besoin le plus urgent concerne des renseignements en langage clair et simple fournis sur des supports d'accès facile.

Les députés et leur personnel ont constaté qu'ils consacrent de plus en plus de temps aux demandes d'immigration, qui, dans certains cas, peuvent constituer entre 75 % et 90 % du volume de travail de leur circonscription. Ils imputent cette hausse à une baisse des ressources et des services de CIC. Le besoin de ressources additionnelles et l'aptitude de CIC à augmenter sa capacité de traitement des cas sont les deux questions les plus urgentes signalées par les députés.

Bon nombre de mesures concrètes visant à donner suite aux suggestions faites dans le cadre des consultations ont été mises en place par CIC pour faire face à la situation créée par la catastrophe. CIC continuera d'œuvrer avec les intervenants pour réunir les familles dès que possible tout en veillant à ce que les familles reçoivent l'aide et l'information dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

## **Introduction**

Le tsunami dans l'océan Indien qui a dévasté les côtes de plusieurs pays d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Afrique le 26 décembre 2004 est l'une des plus grandes catastrophes naturelles de toute l'histoire moderne. Plus de 160 000 personnes ont trouvé la mort, alors que beaucoup d'autres sont portées disparues ou ont été blessées ou déplacées. Des dizaines de milliers de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance. Les régions les plus durement touchées ont été les côtes de l'Indonésie, du Sri Lanka, de l'Inde et de la Thaïlande qui bordent l'océan Indien. Plusieurs autres pays ont également été touchés, dont certains aussi loin qu'en Afrique.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a été désigné par le premier ministre comme l'un des partenaires clés des secours humanitaires apportés par le Canada aux victimes du tsunami. Le 2 janvier 2005, le premier ministre Paul Martin a demandé à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, d'organiser des consultations avec des associations communautaires de tout le Canada pour entendre leurs conseils sur les mesures d'immigration que CIC pourrait mettre en place pour répondre aux besoins des Canadiens touchés et d'autres personnes du Canada qui sont originaires des régions sinistrées ou qui ont des membres de leur famille proche qui y vivent.

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Judy Sgro, et les directeurs généraux régionaux ont consulté des membres des groupes ethnoculturels, des représentants consulaires, des membres des médias nationaux et ethniques, des fonctionnaires provinciaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des fournisseurs de services (FS), des établissements d'enseignement, des associations d'étudiants étrangers et des députés et leurs adjoints à travers le pays. C'est ainsi que des réunions ont eu lieu à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax, Fredericton, Charlottetown et St. John's. On trouvera des précisions sur ces réunions à l'annexe A. L'annexe B contient pour sa part une liste complète des participants.

Les intervenants se sont déclarés enchantés que le gouvernement sollicite leur contribution, et les réactions données au cours des consultations ont été généralement positives. Les communautés se sont félicitées des efforts déployés par la ministre et le Ministère et ont été reconnaissantes de la réaction de tous les Canadiens. Tout en admettant l'importance du rôle de l'immigration face à la catastrophe, personne n'a contesté le fait que les efforts devaient être orientés avant tout vers la reconstruction et l'aide dans les régions sinistrées.

Ce rapport comporte un aperçu des nombreuses suggestions formulées dans le cadre des consultations, un résumé des mesures et des initiatives d'immigration mises en place pour faire face à la catastrophe et un aperçu de certaines des options stratégiques envisagées.

## **Résumé des suggestions**

On trouvera ci-après un résumé des suggestions formulées durant les consultations tenues à travers le Canada. Pour en faciliter la consultation, celles-ci ont été regroupées par domaine.

La dernière section traite des questions et des suggestions formulées par les députés et leurs adjoints de circonscription.

### **Aide extérieure, dons et rôle du Canada**

#### *(i) L'aide doit être judicieusement ciblée*

Bon nombre des personnes et des organisations qui ont pris part aux consultations ont déclaré avec fermeté que l'aide canadienne devait servir avant tout aux victimes du tsunami et non pas aux gouvernements des pays sinistrés. Plusieurs ont suggéré qu'il fallait intégrer dans l'aide canadienne des instruments de responsabilisation et que le gouvernement canadien se devait d'exiger des rapports sur la façon dont les secours sont distribués.

Certaines associations aimeraient que les fonds qu'elles ont recueillis soient attribués à des régions spécifiques. Certains craignent en effet que cette aide ne parvienne pas à ces régions, notamment la région du Banda Aceh en Indonésie. Plusieurs questions ont été posées sur le rôle ou l'influence du gouvernement canadien pour faire en sorte que l'aide parvienne bien à ceux et celles à qui elle est destinée.

Ces préoccupations ont été suscitées par des rapports parus dans les médias et par des récits de parents à l'étranger selon lesquels l'aide aux habitants du Banda Aceh était bloquée par Jakarta, et que l'armée indonésienne contrôlait la distribution de nourriture et d'eau.

Les participants aux consultations ont fait état du besoin pour le gouvernement canadien de dissuader au préalable les gouvernements de l'Inde et du Sri Lanka de déployer leurs forces armées dans les régions sinistrées et dans les régions victimes de troubles, car cela risque d'intimider leurs habitants.

D'autres s'inquiétaient qu'une partie des dons versés pour se porter au secours des victimes de la catastrophe ne finisse dans les coffres d'organisations plus importantes, comme la Croix-Rouge, pour payer leurs coûts administratifs.

En dépit de l'appui généralisé pour les efforts déployés par le Canada pour venir en aide aux victimes du tsunami, un certain nombre de participants ont fait état du besoin d'équilibrer les secours apportés par le Canada aux sinistrés, pour ne pas ignorer les personnes dans le besoin dans d'autres parties du monde.

Beaucoup ont insisté sur le besoin d'apporter une aide humanitaire aux habitants du Congo, du Darfour, d'Haïti et d'autres pays en développement.

*(ii) Droits de la personne*

La question des droits de la personne a été soulevée par beaucoup de ceux qui ont exprimé des points de vue lors des consultations. D'aucuns ont affirmé que les secours aux victimes du tsunami offraient au Canada la chance d'adresser un message aux pays qui ont de longs antécédents de troubles politiques et d'activités militaires comme l'Indonésie et le Sri Lanka, comme quoi il est inacceptable de persécuter leurs citoyens, et que les secours doivent être subordonnés à l'amélioration de la situation des droits de la personne.

Les représentants de la communauté du Banda Aceh ont déclaré qu'au vu des dissensions qui déchirent leur province, ils espéraient que des représentants du Canada demeureraient dans la région jusqu'à ce que les travaux visant à rebâtir une meilleure société aient débuté.

*(iii) Besoin d'un plan à long terme*

Le besoin d'un plan à long terme pour faire face aux catastrophes qui réclament des secours humanitaires massifs a été exprimé par beaucoup de ceux qui ont pris part aux consultations. Les intervenants ont semblé d'avis que pour porter fruit, un plan de secours doit prévoir les éléments suivants :

- désignation préalable d'un bassin de fonctionnaires fédéraux possédant le savoir-faire nécessaire pour apporter une aide. Les cotes de sécurité réglementaires pourraient être obtenues à l'avance et les employés désignés se verraient accorder un congé rémunéré pour assumer leurs fonctions de secouriste;
- plan de mobilisation d'autres Canadiens volontaires;
- apport d'organismes comme la Croix-Rouge, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) du MDN et d'autres organismes de secours, qui aideront à coordonner et à mettre en œuvre un plan d'urgence cadrant avec les priorités prévues;
- formulation d'une solution spécifique à court et à long terme correspondant à divers scénarios;
- collaboration étroite avec d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Les intervenants ont déclaré qu'il fallait procéder à une évaluation des secours aux victimes du tsunami ainsi qu'à une évaluation des interventions ultérieures et de leurs incidences à long terme pour que le Canada puisse tirer des leçons de chaque catastrophe ou crise.

#### *(iv) Allégement fiscal et allégement de la dette*

D'aucuns ont suggéré que la date limite jusqu'à laquelle les dons peuvent être déduits du revenu de l'année d'imposition 2004 soit prolongée au-delà du 11 janvier 2005.

Plusieurs associations ont déploré de ne pas avoir été sélectionnées comme l'une de celles dont les dons donneront droit à des contributions de contrepartie de la part du gouvernement. Elles aimeraient en faire partie.

Beaucoup d'intervenants ont jugé encourageant le moratoire sur la dette décrété par le Canada. Selon certains, le Canada devrait songer à pousser cette initiative plus avant pour annuler la dette de certains pays, ce qui prouverait sa bonne volonté et inciterait d'autres pays à lui emboîter le pas. Un participant a néanmoins jugé que le moratoire sur le remboursement de la dette de pays étrangers était une mauvaise idée, car certains gouvernements se serviraient de l'argent ainsi épargné pour continuer à persécuter leurs citoyens.

Commentaires :

« Si nous songeons à élargir nos efforts humanitaires, nous devons les déployer de façon plus générale et ne pas les réserver aux seules victimes du tsunami. Ce ne serait pas une mauvaise chose que cette catastrophe incite le gouvernement ou CIC à repenser la façon d'aborder les problèmes humanitaires de façon plus globale. »

« N'importe quel pays peut être victime de ce type de catastrophe et la communauté internationale doit s'évertuer à bâtir des infrastructures dans le monde en développement pour s'assurer que tous les pays sont en mesure de faire face à ce genre de tragédie. »

« N'oubliez pas que les gens refusent généralement de quitter leur patrie, il faut donc insister sur la reconstruction. »

#### Aide aux enfants

L'un des grands thèmes à se dégager des consultations a porté sur la nécessité de venir en aide aux nombreux enfants victimes du tsunami, en particulier les orphelins. Un thème accessoire est le besoin de reconstruire les écoles pour ne pas perturber davantage l'instruction des enfants qui vivent dans les régions sinistrées.

#### *(i) Adoptions et orphelins*

Parmi les personnes consultées, beaucoup ont fait valoir que le tsunami avait laissé un grand nombre d'orphelins et que le Canada devait envisager diverses

options pour faciliter leur venue au Canada. Plusieurs personnes et associations ont déclaré que les procédures actuelles qui régissent les adoptions étrangères doivent être revues, étant donné qu'elles sont lentes et fastidieuses et qu'elles ne servent pas les enfants au mieux de leurs intérêts.

Deux options avancées à plusieurs reprises sont la possibilité de modifier les programmes actuels de parents d'adoption et d'introduire un programme provisoire de parrainage qui permettrait aux enfants de venir au Canada à titre non permanent. Parmi les autres suggestions avancées :

- rationaliser la procédure d'adoption pour les victimes du tsunami et les autres;
- ouvrir la procédure d'adoption aux familles canadiennes en apportant une aide aux Canadiens qui souhaitent adopter des orphelins des régions touchées.

Également, il faut consulter les provinces et les territoires avant de songer à modifier les procédures d'adoption.

Selon un participant, la question de l'adoption est une question délicate pour de nombreuses communautés culturelles, et le Canada doit être respectueux des lois religieuses et des particularités culturelles. Par exemple, la loi islamique n'autorise pas l'adoption d'enfants au plein sens de la loi et il faut donc envisager d'autres options.

Plusieurs personnes et organisations ont proposé que le Canada participe à la reconstruction des orphelinats.

### *(ii) Instruction*

Tout le monde s'est accordé à dire que l'une des priorités absolues des travaux de remise en état doit porter sur la reconstruction des infrastructures scolaires, étant donné que l'instruction peut offrir aux jeunes qui ont survécu les structures et le soutien nécessaires pour faire face aux conséquences de la catastrophe et faire renaître en eux l'espoir face à l'avenir.

Quantité de suggestions ont été formulées sur les formes que pourrait prendre l'aide à la reconstruction des écoles et des autres infrastructures destinées aux enfants, dont les suivantes :

- le jumelage d'écoles et de villages dans les régions sinistrées et d'écoles et de villes du Canada, ce qui serait bénéfique pour tous les intéressés;
- le recrutement d'enseignants canadiens prêts à se rendre en Asie du Sud pour prêter leur concours. Il faut surtout recruter des enseignants qui possèdent l'expérience, la connaissance du milieu et les compétences linguistiques voulues pour aider les régions touchées;
- le jumelage des ONG canadiennes et des ONG qui travaillent dans les zones sinistrées pour que l'aide soit plus efficace.

Des représentants du YMCA ont déclaré qu'ils recevaient chaque jour des bulletins des YMCA des régions touchées qui, apparemment, travaillent d'arrache-pied avec des groupes de jeunes de ces régions pour renforcer leurs talents de leadership en raison de la perte d'un si grand nombre de leurs aînés. Il est important d'envisager des interventions qui autoriseront les jeunes dirigeants de demain à demeurer dans leur pays.

### Politique d'immigration

#### *(i) Les efforts humanitaires doivent être mieux intégrés*

Même si beaucoup semblent satisfaits des nombreuses mesures mises en place par le Canada, certains déplorent que plusieurs secteurs des régions sinistrées aient été exclus. En particulier, plusieurs communautés ont le sentiment que les efforts se cristallisent exclusivement sur l'Asie du Sud-Est et que les pays d'Afrique touchés par le tsunami ont été essentiellement ignorés.

Des représentants des groupes communautaires ont fait valoir que les régions suivantes devaient faire partie des efforts humanitaires prioritaires :

- Somalie – Puntland (villes de Hafun et Foar);
- Myanmar (État d'Arakan, divisions d'Irrawaddy et de Taninsarry).

Il ne faut pas non plus oublier le Kenya et il faut fournir les moyens à Nairobi de subvenir aux besoins des Somaliens.

Les intervenants ont exprimé le vœu que l'on n'oblige pas les régions ou les pays à se disputer l'aide offerte et qu'aucun pays n'en profite aux dépens d'un autre.

#### *(ii) Critères d'admission*

De nombreux intervenants sont d'accord pour que l'on « ouvre les portes » à quiconque a été victime du tsunami et veut venir s'établir au Canada. Plusieurs interventions contenaient des mesures visant à augmenter le nombre d'admissions au Canada en provenance des zones sinistrées, au lieu d'accélérer le traitement des demandes.

L'un des changements les plus fréquemment proposés était la modification des critères d'admission dans la catégorie Regroupement familial afin d'autoriser le parrainage de parents plus éloignés. Parmi les suggestions précises, mentionnons :

- relever les limites d'âge pour le parrainage de nièces et de neveux qui ont perdu leurs deux parents;
- permettre aux enfants qui ont perdu leurs deux parents dans la catastrophe et qui ont des membres de leur famille au Canada d'être admis en vertu de la

catégorie Regroupement familial sans exiger des procédures d'adoption internationales fastidieuses et coûteuses;

- permettre aux femmes devenues veuves à la suite du tsunami et à leurs enfants d'être parrainés par des parents, des groupes admissibles ou des particuliers;
- élargir les critères pour qu'ils englobent le parrainage de tout cas méritoire, même s'il n'y a aucun lien direct de parenté avec une personne ou un groupe admissible au Canada qui est prêt à les parrainer;
- éliminer le seuil de faible revenu pour ceux qui parrainent des particuliers provenant des régions touchées;
- permettre à des parents et grands-parents (ou à des enfants et des frères et sœurs plus âgés) de venir au Canada pendant un bref séjour (un ou deux ans) et leur apporter une aide comme l'assurance-maladie.

Alors que certains militent pour une politique d'admission beaucoup moins restrictive qui prévoirait des prestations pour les immigrants peu qualifiés originaires des zones sinistrées, d'autres sont d'avis que les critères de réinstallation ou de parrainage doivent être définis par un règlement et ne pas être laissés à la discrétion des agents des visas, sauf dans les cas jugés méritoires ou de commisération.

On a également lancé l'idée d'une loterie unique pour les ressortissants de ces pays qui ne sont pas admissibles à un parrainage. La loterie, qui pourrait être analogue à la loterie des cartes vertes aux États-Unis, permettrait de sélectionner entre 1 000 et 5 000 immigrants dans les régions sinistrées.

En outre, il a été proposé que la ministre accorde la priorité aux demandeurs prêts à s'installer dans des collectivités canadiennes de moindre importance et non pas dans des grands centres comme Vancouver et Toronto, qui accueillent déjà de nombreux immigrants.

### *(iii) Pièces d'identité et documents de voyage*

L'une des questions les plus fréquemment soulevées au cours des consultations a été la perte généralisée de pièces d'identité et de documents de voyage causée par le tsunami. Parmi ceux qui ont pris la parole à ce sujet, beaucoup ont affirmé qu'il est déjà difficile d'obtenir des certificats de naissance, des passeports ou d'autres documents dans certains des pays touchés en temps normal, en particulier dans les pays en proie à des conflits durables.

Quantité d'intervenants ont fait état du besoin de sensibiliser à ce problème les agents des visas et d'autres fonctionnaires canadiens responsables des procédures d'immigration. D'aucuns craignent en effet que l'absence de documents ne ralentisse les demandes d'immigration.

La suggestion la plus souvent avancée pour faire face à la perte de documents serait d'autoriser l'utilisation de déclarations sous serment et de témoignages pour établir l'identité des personnes originaires des régions touchées. De nombreuses associations communautaires et ONG ont déclaré qu'elles étaient toutes prêtes à faciliter ce processus. D'aucuns ont suggéré que les députés pourraient également jouer un rôle à cet égard.

Parmi ceux qui ont pris part aux consultations, certains aimeraient que le gouvernement canadien renforce sa vigilance quant à l'utilisation de documents frauduleux et que CIC réaffirme les graves conséquences que peut avoir la falsification de documents ou la formulation de déclarations frauduleuses.

Pour confirmer l'identité et les liens de parenté, on a recommandé les épreuves d'ADN; toutefois, le coût élevé de ces épreuves constitue un obstacle de taille pour de nombreux demandeurs. On a soulevé la possibilité de supprimer les redevances perçues au titre des épreuves d'ADN.

Un intervenant a demandé au gouvernement canadien de délivrer des documents de voyage aux parents vivant au Canada pour leur permettre de faire leur deuil dans leur patrie, comme cela s'est passé lors de la guerre au Kosovo.

#### *(iv) Questions médicales*

Les questions médicales ont souvent été mentionnées lors des consultations, et de nombreux intervenants ont suggéré des améliorations pour qu'il soit plus facile aux victimes du tsunami de satisfaire les exigences d'ordre médical pour être admis au Canada.

Plusieurs intervenants ont suggéré que des médecins désignés se rendent chez les demandeurs au lieu du contraire. Un représentant du secteur de la santé publique a suggéré qu'une équipe de médecins se rende dans les régions touchées pour y effectuer les contrôles médicaux nécessaires pour s'assurer que les demandeurs sont exempts de maladies afin d'autoriser le traitement plus rapide des demandes.

Une autre option proposée serait de procéder au contrôle médical (et de sécurité) des demandeurs une fois qu'ils arrivent au Canada au lieu de le faire dans leur pays d'origine.

Plusieurs ont également conseillé au gouvernement de collaborer avec les provinces pour aider les immigrants originaires des zones sinistrées à payer leur assurance-maladie. Parmi les autres solutions avancées, mentionnons l'élargissement de l'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire ou l'élimination pure et simple du programme, en échange de quoi les immigrants des régions touchées auraient immédiatement accès aux programmes provinciaux de soins de santé.

*(v) Bouleversement de l'ordre des listes*

Certains intervenants s'inquiètent de l'incidence qu'aura le fait d'accélérer le traitement des demandes en provenance de la région sur les demandes qui sont déjà dans le système (et qui émanent aussi bien des régions sinistrées que de régions situées à l'extérieur). On a fait observer que le traitement spécial réservé aux réfugiés du Kosovo avait provoqué un certain ressentiment parmi ceux dont le nom était inscrit sur la liste des demandeurs. Le gouvernement doit étudier les moyens de ne pas opter pour ce processus à deux niveaux.

*(vi) Niveaux d'immigration*

Une province aimerait savoir le plus vite possible s'il y aura une augmentation du nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement.

D'autres intervenants aimeraient savoir si la ministre songe à augmenter le nombre d'immigrants dans le cadre des secours aux victimes du tsunami ou s'il faut plafonner le nombre de demandes émanant des régions sinistrées qui seront traitées à l'échelle provinciale ou nationale.

*(vii) Davantage d'effectifs et de ressources sont nécessaires*

Beaucoup des personnes consultées ont déclaré que les bureaux de CIC au Canada et à l'étranger ont besoin de nouveaux crédits pour faire face avec efficacité au tsunami et à ses conséquences à plus long terme sur les questions d'immigration.

De nombreux intervenants craignent que, si de nouveaux crédits ne sont pas débloqués pour venir en aide aux victimes du tsunami, les réaffectations internes auront une incidence néfaste sur les inventaires déjà importants et les longs délais d'attente.

*(viii) Immigrants aux prises avec des difficultés financières*

Plusieurs propositions ont été avancées pour faciliter la venue au Canada des immigrants qui pourraient avoir essuyé de sérieux revers financiers à la suite du tsunami. Mentionnons entre autres :

- créer un fonds d'emprunt pour aider les personnes originaires des zones sinistrées;
- assouplir les critères des fonds d'installation pour les immigrants dont les moyens financiers ont été réduits à néant par le tsunami;
- rembourser les frais pour des demandes qui ont déjà été soumises;
- s'assurer que les contreparties financières n'invalident pas les demandes de parrainage émanant de parents et de grands-parents qui seraient autrement approuvées;

- s'assurer que la perte du moyen de subsistance ou la diminution de la valeur nette attribuable au tsunami n'empêche pas un demandeur par ailleurs qualifié de venir au Canada ou de bénéficier d'une accélération du traitement de sa demande.

*(ix) Accélération du traitement des demandes*

Beaucoup des personnes consultées se sont demandées pendant combien de temps la procédure accélérée de traitement des demandes d'immigration en provenance des régions sinistrées se poursuivrait.

*(x) Renvois*

Il a été recommandé que quiconque se trouve au Canada et fait l'objet d'une mesure de renvoi vers un pays situé dans une zone dévastée par le tsunami bénéficie d'un report ou d'un permis de séjour au Canada.

Commentaires :

« Il est présomptueux de notre part de supposer que les victimes voudront se réinstaller dans notre pays. »

« Des parents du groupe du Banda Aceh au Canada se trouvent actuellement en Malaisie où ils attendent le traitement de leur demande. Ils n'ont aucun moyen de subsistance, et ils aimeraient que les membres de leur famille bénéficient de l'aide du HCNUR ou du gouvernement canadien. Ils craignent en effet que le gouvernement malaisien ne déporte ou "n'expulse" les membres de leur famille avant que leur demande d'admission au Canada ne soit traitée. »

Regroupement familial

Beaucoup des personnes consultées sont d'avis que l'élargissement des définitions de la catégorie Regroupement familial, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, serait d'une aide précieuse pour les victimes du tsunami qui veulent venir s'établir au Canada. On pourrait par exemple autoriser les parents qui ont les moyens financiers de parrainer des membres de leur famille élargie ou permettre à des particuliers et à des groupes de parrainer des victimes sans lien de parenté pour des raisons de commisération.

Parmi les idées d'élargissement de la catégorie Regroupement familial :

- inclure les frères et sœurs, les neveux, les nièces, les cousins, les enfants devenus orphelins et d'autres personnes qui ne sont pas actuellement admissibles;
- faire bénéficier les parents et les frères et sœurs de la même priorité que les conjoints et les enfants;

- autoriser les personnes sans lien de parenté dans certaines situations;
- rendre ces changements permanents.

Pour accélérer le traitement des demandes, on pourrait faire venir les membres des familles au Canada et traiter leur demande ici même, comme ce fut le cas avec les réfugiés du Kosovo.

Plusieurs suggestions ont été faites sur les mesures qui pourraient aider les Canadiens et les résidents permanents et titulaires d'un visa de résident temporaire au Canada à localiser les membres de leur famille qui se trouvent dans les zones sinistrées. Mentionnons la désignation d'un point de contact au sein du gouvernement central, lequel pourrait apporter son aide, et la collaboration des ONG ou des associations communautaires canadiennes qui travaillent dans les régions touchées et l'accès à Internet ou à d'autres moyens de communication.

#### Parrainage par le secteur privé ou par des groupes répondants

Beaucoup de ceux qui ont fait des suggestions sur les parrainages du secteur privé ou de groupes répondants ont souligné le besoin de réformer le programme pour le rendre plus flexible. Beaucoup sont d'avis que le modèle de parrainage du secteur privé en place est un bon point de départ, mais que d'autres changements pourraient y être apportés, notamment le fait d'autoriser des familles à en parrainer d'autres.

Il a été recommandé de créer un registre des cas pour mieux comprendre le nombre de parrainages possibles. Dès que l'ampleur sera connue, un plan d'action détaillé pourra être élaboré pour les parrainages du secteur privé et les parrainages conjoints et peut-être pourra-t-on assouplir les critères de sélection des parents des parrains.

Il faut solliciter la participation d'organismes comme la Croix-Rouge et également songer à des stratégies internationales. Le milieu des ONG s'est proposé pour organiser des séances de remue-méninges sur les rouages d'un tel registre et a laissé entendre qu'il y avait sans doute des précédents dans des mouvements humanitaires antérieurs.

La collectivité porte un vif intérêt et demande instamment à CIC d'envisager le parrainage des victimes qui peuvent ou non avoir de la famille au Canada.

On a discuté du besoin de sensibiliser le public, les ONG et les églises au sujet des parrainages du secteur privé. D'autres consultations doivent avoir lieu avec les provinces, car il semble que le niveau de capacité, de sensibilisation et d'intérêt soit inégal à l'égard du Programme de parrainage à travers le pays.

## Étudiants

Beaucoup de ceux qui ont participé aux consultations ont parlé de l'impact du tsunami sur les étudiants originaires des zones sinistrées qui font actuellement leurs études au Canada. Parmi les préoccupations soulevées, mentionnons l'interruption de l'aide financière apportée par les familles vivant dans les zones touchées et l'angoisse et le stress qui peuvent sérieusement perturber des études. Plusieurs mesures visant à venir en aide aux étudiants ont été proposées, parmi lesquelles :

- l'établissement d'une politique nationale qui autoriserait les étudiants à travailler en dehors du campus;
- la prorogation des permis de travail délivrés aux étudiants touchés au-delà de leur date d'expiration actuelle;
- l'apport d'une aide financière aux étudiants à temps plein qui sont directement touchés et qui n'ont pas le temps de travailler;
- la prolongation de la période d'emploi postérieure à l'éducation au-delà d'un an.

On a également entendu un certain nombre de suggestions visant à accélérer le traitement des permis d'études. Parmi celles-ci, mentionnons le fait d'autoriser les étudiants à présenter leur demande aux bureaux de CIC dans leur pays d'origine, d'accepter les demandes provenant du territoire canadien et d'établir des procédures spéciales pour traiter les demandes urgentes de permis de travail émanant d'étudiants que le tsunami a entièrement privés de ressources.

En vertu d'une autre proposition, il faudrait autoriser les étudiants à parrainer des membres de leur famille pour qu'ils viennent au Canada munis d'un visa de résident temporaire pendant la durée de leurs études.

## Résidents temporaires

Certains intervenants ont suggéré de délivrer des visas de résident temporaire aux personnes des zones sinistrées qui ont de la famille au Canada, même s'ils n'ont pas l'intention de s'établir ici en permanence mais qu'ils aimeraient y effectuer un bref séjour pendant les travaux de reconstruction dans leur pays.

Une autre suggestion serait de créer un programme de travailleurs temporaires pour les travailleurs non qualifiés afin de les aider à traverser cette période difficile – par exemple en plantant des arbres, etc.

Des visas de résident temporaire pourraient également être délivrés à ceux et celles qui veulent venir au Canada provisoirement jusqu'à ce que la situation revienne un tant soit peu à la normale dans leur pays d'origine.

## Réfugiés et demandeurs d'asile

Plusieurs propositions de réforme de la façon dont le Canada gère ses programmes destinés aux réfugiés ont été formulées au cours des consultations. Par exemple, un intervenant a proposé de revoir l'Entente sur les tiers pays sûrs pour qu'elle n'ait pas d'effets néfastes sur les membres des communautés touchées.

On a également parlé de la question des réfugiés au sens de la Convention (RC) qui n'ont pas encore été admis. C'est une question qui intéresse tout particulièrement les ressortissants du Sri Lanka et de Somalie au Canada, lesquels englobent de nombreux réfugiés au sens de la Convention qui ont le statut de RC mais ne sont pas devenus des résidents permanents, même s'ils se trouvent au Canada depuis plusieurs années. Les membres des communautés estiment que ce groupe a droit au même traitement que celui qui est réservé aux résidents permanents et aux citoyens canadiens.

Plusieurs participants aux consultations ont laissé entendre qu'il fallait également tenir compte des demandeurs d'asile originaires des zones sinistrées, car beaucoup d'entre eux ont perdu des membres de leur famille ou comptent parmi ceux-ci des victimes du tsunami.

Un intervenant a demandé l'accélération du traitement des demandes de réfugié au sens de la Convention et des demandes d'asile au Canada pour que les membres de leur famille à l'étranger puissent venir ici plus rapidement.

## Services d'intégration et d'établissement

### *(i) Nécessité d'une orientation complémentaire*

Parmi les thèmes qui sont revenus à maintes reprises dans les discussions sur les services d'intégration et d'établissement, mentionnons le besoin de services d'orientation complémentaires et de santé mentale pour les familles au Canada afin de les aider à faire face au tsunami. En particulier, le financement d'un conseiller pour offrir des services étendus pendant quatre à six mois est nécessaire pour les personnes originaires du Banda Aceh, car ce groupe a subi un stress extrême.

Des crédits supplémentaires seront nécessaires pour traiter les traumatismes psychiques des nouveaux arrivants ainsi que des immigrants qui se trouvent déjà au Canada. Ces nouveaux fonds seront versés aux organismes d'établissement existants. On a l'impression que ce sont les femmes et les enfants qui sont particulièrement vulnérables.

Les participants aux consultations dans les provinces du Canada atlantique ont manifesté le désir d'envoyer une équipe de conseillers au Banda Aceh pour voir

s'ils sont en mesure de soulager les problèmes inévitables de santé mentale (syndrome post-traumatique).

*(ii) Nécessité de ressources accrues*

Beaucoup d'intervenants ont insisté sur le besoin de crédits et de ressources supplémentaires au titre de la formation linguistique, de l'orientation et d'autres services d'établissement afin de faire face à un important afflux d'immigrants en provenance des régions touchées par le tsunami.

Une façon de faire face au surcroît de la charge de travail pourrait consister à faire revenir des employés récemment mutés de CIC à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pendant une durée de six mois pour qu'ils prennent part aux initiatives sur le tsunami.

Les intervenants ont le sentiment qu'il faut procéder à une évaluation pour déterminer les besoins immédiats d'établissement et d'intégration et planifier le plus long terme. Les intervenants sont prêts à participer à la moindre initiative.

Au lieu de créer de nouveaux instruments pour faire face à la catastrophe provoquée par le tsunami, les intervenants estiment qu'il est plus logique d'utiliser des instruments qui existent déjà et d'appuyer les procédures en place en faisant participer les organismes d'établissement existants, contrairement à ce qui s'est fait lors de l'afflux de réfugiés en provenance du Kosovo.

*(iii) Consulter les provinces sur leur capacité*

D'aucuns pensent que les gouvernements provinciaux et les organismes d'établissement doivent être consultés quant à leur capacité de faire face à l'augmentation du nombre de personnes qui arrivent en provenance des zones sinistrées et à d'autres facteurs comme leur état physique et mental.

La surcharge des organismes qui s'occupent des programmes d'établissement donne matière à préoccupation, en particulier en Colombie-Britannique. Il faudra organiser des consultations pour s'assurer que des services sont offerts aux immigrants provenant des zones sinistrées.

Commentaires :

« Il faut veiller à ne pas refaire ce que nous avons fait avec les adolescents somaliens, qui ont eu de sérieux problèmes d'intégration. »

« Lorsque de nouveaux arrivants en provenance des zones sinistrées arrivent au Canada, il ne faudrait pas les obliger à suivre 80 % des cours de formation linguistique en raison de leur stress mental. »

## Prestation des services et traitement des demandes d'immigration au Canada et à l'étranger

Un certain nombre d'intervenants ont jugé essentiel que le gouvernement du Canada établisse une solide présence sur le terrain dans les zones sinistrées pour s'assurer que l'aide et d'autres mesures prises par le Canada pour venir en aide aux victimes sont bien ciblées et efficaces.

Les intervenants ont formulé plusieurs recommandations :

- augmenter le nombre d'agents des visas dans les zones sinistrées et ouvrir des bureaux des visas dans les régions reculées et sinistrées;
- envoyer sur place un plus grand nombre de fonctionnaires canadiens pour qu'ils constatent de visu la situation des zones les plus sinistrées;
- s'assurer que des ministres de premier plan et des députés visitent le nord du Sri Lanka;
- établir une présence consulaire en Indonésie;
- s'assurer que des employés de CIC se rendent dans les zones sinistrées et collaborent avec les organismes locaux.

Plusieurs personnes sont d'avis que CIC doit améliorer ses services dans les zones sinistrées, en particulier à l'ambassade de Delhi, où on voit parfois des queues de plus de 500 personnes sous une chaleur extrême avec très peu d'ombre, aucun siège ni eau potable. Cela est particulièrement pénible pour les demandeurs âgés.

D'aucuns s'inquiètent également de la capacité des fonctionnaires de CIC à faire la distinction entre les gens qui sont authentiquement dans le besoin et ceux qui profitent de la crise actuelle.

Commentaires :

« Nous devons aider les gens à se rétablir dans leur propre pays et leur fournir les nécessités de l'existence. »

## Coopération intergouvernementale

Plusieurs provinces ont fait part de leur plaisir à collaborer avec le gouvernement fédéral aux secours humanitaires apportés aux victimes du tsunami, et apprécient les efforts que fait le gouvernement du Canada pour les consulter, elles et d'autres intervenants.

Plusieurs provinces ont également manifesté le désir de s'attaquer aux problèmes humanitaires, notamment au financement des activités humanitaires.

Certains intervenants ont proposé d'amorcer des discussions avec la Fédération canadienne des municipalités pour élaborer un plan sur l'eau, les puits et les abris et un projet de jumelage des « villages ».

### Communications

Beaucoup d'intervenants ont fait état du besoin d'améliorer les communications du gouvernement. Le besoin le plus urgent a trait à des renseignements en langage clair et simple fournis sur des supports d'accès facile.

Les communications qui ciblent les communautés sinistrées sont jugées prioritaires. Les intervenants ont demandé des renseignements précis sur les mesures prises par CIC. Comme exemple précis de ce que le gouvernement pourrait essayer de communiquer avec plus d'efficacité, mentionnons le manque de clarté sur ce que l'on entend par « procédure accélérée ».

Les communautés ont demandé des renseignements clairs sur les critères qui ont servi à désigner des zones ou des groupes précis pour faire l'objet d'un traitement accéléré, et sur la façon dont ces critères soutiennent la comparaison avec ceux qui ont servi dans le cadre de catastrophes ou de crises antérieures.

D'aucuns déplorent par ailleurs que l'opinion publique soit généralement mal informée et que de nombreux Canadiens fondent leurs conclusions (négatives) sur des stéréotypes historiques. Ils citent à l'appui les données de sondages d'opinion qui révèlent que deux tiers des Canadiens s'opposent au traitement accéléré des demandes d'immigration. Plusieurs questions ont été posées sur les mesures que CIC prend pour éduquer le public.

Pour certains intervenants, CIC compte un peu trop sur son site Web pour diffuser de l'information. Ils reprochent cette stratégie à CIC, car ils ont le sentiment que les données qui figurent sur le site sont souvent périmées et que de nombreux immigrants et Canadiens n'y accèdent pas.

On a fait état du besoin pour CIC d'augmenter le budget des communications pour que le Ministère arrive à joindre les communautés touchées. Les intervenants ont également demandé au gouvernement de publier davantage de renseignements, comme la pochette d'information « Bienvenue au Canada », dans d'autres langues à l'intention des nouveaux arrivants des zones sinistrées. Les médias ethniques en langues tierces devraient recevoir des renseignements dans leurs langues.

Les intervenants ont souvent de la difficulté à joindre le Téléc centre de CIC pour obtenir des renseignements et commander des trousse de demande. On a suggéré l'établissement d'une ligne prioritaire spéciale sur le tsunami.

### Groupes de travail ou forum sur l'immigration

Les consultations ont reçu un accueil très chaleureux, et de nombreuses communautés ont fait part de leur désir de continuer à collaborer avec le gouvernement sur les mesures de suivi, de fournir des mises à jour et d'examiner toute autre mesure que le gouvernement pourrait prendre.

Un certain nombre de participants ont conseillé de créer un comité interculturel qui serait chargé des questions soulevées par le tsunami.

Plusieurs provinces ont manifesté le vœu d'établir des conseils ou des forums d'immigration pour discuter des questions d'immigration de façon suivie et non pas uniquement en cas de crise. Les propositions ont été bien accueillies par tous les participants.

### Députés et adjoints de circonscription

Plusieurs députés et leurs adjoints de circonscription ont assisté aux consultations, alors que d'autres ont fait connaître leurs points de vue directement à CIC. En général, les points de vue des députés reflètent ceux des communautés touchées par le tsunami.

Les députés et leurs adjoints ont constaté que les demandes d'immigration leur prennent de plus en plus de temps; dans certains cas, elles représentent entre 75 % et 90 % de leur charge de travail. Ils attribuent ce surcroît à une baisse des ressources et des services offerts par CIC. Un député a mentionné le besoin de débloquer des ressources complémentaires pour réparer un système qui semble s'être « brisé ». Les deux questions les plus urgentes recensées par les députés sont le besoin de ressources complémentaires et la capacité de CIC à accroître son potentiel de traitement de cas.

#### *(i) Nécessité de ressources supplémentaires*

Les députés et leurs adjoints ont parlé du besoin incontesté d'un financement accru des services d'orientation et d'aide financière, et de la nécessité de résorber un arriéré de cinq mois dans les Centres de traitement des demandes de CIC. Beaucoup ont fait observer que le fait d'accueillir un nombre accru d'immigrants mettrait à encore plus rude épreuve des ressources de santé et de services sociaux déjà utilisées au maximum.

Les députés et leurs adjoints ont instamment prié la ministre de l'Immigration de faire savoir au premier ministre que de nouvelles ressources sont nécessaires et que la simple réaffectation des ressources actuelles ne constitue pas une solution efficace à un problème croissant. Ils ont également souligné le besoin d'effectifs supplémentaires à CIC, car les effectifs en place sont surchargés. Plusieurs députés ont déclaré que le Système mondial de gestion des cas

(SMGC) avait abouti à un allongement des retards en plus d'avoir créé des problèmes supplémentaires.

### *(ii) Capacité*

La multiplication des astreintes qui s'exercent sur le système d'immigration est perçue comme un problème majeur quand on sait que le système est déjà surchargé.

Compte tenu des arriérés actuels, les députés se demandent s'il est prudent d'accepter les demandes émanant de parents et de grands-parents. Les arriérés et les retards dans le traitement de ces demandes sont à l'origine de nombreux problèmes, notamment de nombreuses questions émanant d'enfants au Canada. CIC doit envisager des options comme un changement de politique pour modifier l'ordre de priorité et réduire les arriérés. On s'expose à un contrecoup en accélérant le traitement des demandes des victimes du tsunami : « Pour faire venir vos parents et vos grands-parents dans ce pays, il faut une catastrophe de cette ampleur. »

Certains députés sont d'avis que CIC doit faire preuve de plus de franchise auprès des demandeurs sur la durée de traitement de leur demande. Les durées de traitement des demandes qui figurent sur le site Web de CIC induisent en erreur.

### *(iii) Autres questions*

Les questions d'immigration suivantes qui ont un rapport direct avec le tsunami ont été désignées par les députés comme secteurs prioritaires à résoudre :

#### *Questions financières des immigrants*

- Les familles qui se débattent déjà avec des difficultés financières au Canada seront-elles tenues de respecter leurs engagements financiers avant de faire venir des membres de leur famille ici ou auront-elles droit à une aide du Canada pendant un certain temps?
- Qui est exempté des droits d'étude de dossier et cela s'applique-t-il à toutes les demandes ou uniquement aux demandes de résidence permanente au titre de la catégorie Regroupement familial? (Certains députés sont d'avis que les droits doivent être différés et non pas abolis.)

#### *Critères d'admissibilité*

- Y aura-t-il un programme spécial pour ceux et celles qui n'ont aucun membre de leur famille au Canada, comme celui qui a été mis sur pied pour les réfugiés du Kosovo?
- Les frères et sœurs ou d'autres membres de la famille auront-ils droit à un traitement spécial alors qu'ils ne sont pas admissibles en vertu du Parrainage-Parent?

#### *Documents médicaux/de sécurité/d'identité*

- Les examens médicaux ou les vérifications de sécurité seront-ils supprimés provisoirement?
- Qu'advient-il d'une personne qui n'a ni pièces d'identité ni documents de voyage?

#### *Nombre d'immigrants*

- Les cibles relatives au nombre de visas de résident permanent seront-elles revues à la hausse pour 2005?

#### *Communications*

- Les victimes reçoivent-elles bien le message comme quoi le Canada est sans doute en mesure de leur venir en aide?

#### *Le tsunami par opposition à la guerre et à d'autres catastrophes*

- On craint un précédent dans l'exonération des frais pour ce groupe alors qu'il y en a tant d'autres qui proviennent de régions ravagées par la guerre – il faut plutôt songer à exonérer provisoirement ou à reporter les frais des personnes concernées, et à les percevoir ultérieurement.

#### *Résidents temporaires et résidents permanents*

- CIC doit clairement définir ses plans au sujet des demandeurs du statut de résident permanent et d'un visa de résident temporaire en provenance des zones sinistrées.

## **Réponse de CIC**

Le Canada en fait déjà beaucoup plus que la plupart des pays sur les dossiers d'immigration en tenant compte des préoccupations des citoyens et des résidents permanents qui ont des membres de leur famille proche dans les régions sinistrées. À l'exception de l'Australie, qui a annoncé des mesures analogues, aucun autre pays n'a adopté une telle approche.

Le cadre d'immigration actuel permet au Canada d'intervenir rapidement et avec commisération sur les questions d'immigration en cas de crise comme celle-ci. La ministre est investie du pouvoir d'éliminer quantité d'exigences lorsque des raisons d'ordre humanitaire sont aussi impérieuses.

Les craintes en matière de sécurité et de santé sont dûment prises en considération. Les risques de sécurité qui se rattachent aux mouvements de personnes en provenance de cette région du monde et les préoccupations de santé publique suscitées par des maladies contagieuses comme la tuberculose sont pris très au sérieux.

CIC, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) collaborent de très près. Les trois organismes comprennent parfaitement que cette terrible catastrophe peut avoir eu de sérieuses répercussions sur les personnes dont ils examinent le cas et qui, ou dont des membres de la famille, proviennent des zones les plus durement touchées.

CIC a pris les initiatives de rayonnement suivantes pour s'assurer que le public a facilement accès à des données sur la réaction du Canada en matière d'immigration face à cette catastrophe.

1. a) Le 30 décembre 2004, une lettre a été adressée à tous les sénateurs et les députés pour leur fournir des précisions sur la façon d'avoir accès à un centre d'intervention spécialisé, et leur communiquer une adresse électronique et un numéro de télécopieur auxquels ils peuvent adresser leurs questions au nom de leurs électeurs.  
b) Le 30 décembre 2004, les sénateurs et les députés ont été invités à rencontrer la Ministre ou des fonctionnaires ministériels pour obtenir des renseignements et formuler des suggestions sur la façon dont le Ministère pouvait venir en aide aux victimes et à leurs familles.  
c) Le 13 janvier 2005, une lettre a été envoyée aux sénateurs et aux députés pour leur faire connaître les mesures d'immigration mises en place pour venir en aide aux personnes vivant au Canada et à leur famille à l'étranger touchée par la catastrophe.
2. Renseignements actualisés sur le site Web de CIC, notamment les numéros de téléphone et de télécopieur des bureaux des visas qui s'occupent du traitement des demandes des victimes de la catastrophe, de même qu'une

adresse électronique privative ([tsunami@cic.gc.ca](mailto:tsunami@cic.gc.ca)) afin d'obtenir des renseignements sur les mesures spéciales d'immigration. Une adresse électronique distincte à l'intention des membres du public ([suggestions.tsunami@cic.gc.ca](mailto:suggestions.tsunami@cic.gc.ca)) a également été créée pour solliciter des idées sur la façon dont CIC peut venir en aide aux personnes touchées.

3. Un numéro d'urgence 1 800 (1 800 457-5035) pour obtenir des renseignements sur les mesures spéciales d'immigration a été mis en service.
4. Des renseignements sur les initiatives du Canada en vue de venir en aide aux victimes du tsunami et aux membres de leur famille ont été diffusés dans les médias et affichés sur le site Web de CIC. Parmi les documents, mentionnons :
  - a) Communiqué – le 3 janvier 2005;
  - b) Foire aux questions – le 5 janvier 2005;
  - c) Avis actualisé – le 6 janvier 2005;
  - d) Fiche de renseignements actualisée – le 6 janvier 2005.

CIC a également pris les mesures d'immigration suivantes face à la catastrophe :

- CIC a dispensé des droits d'examen de dossier toutes les personnes sérieusement et personnellement touchées et leur a immédiatement accordé un traitement prioritaire.
- La priorité absolue est accordée au traitement des demandes présentées au titre du regroupement familial par les époux, les conjoints de fait et les partenaires conjugaux, les enfants à charge ainsi que les frères, sœurs, nièces et neveux qui ont perdu leurs deux parents, peu importe la date à laquelle leurs demandes ont été reçues. CIC s'est engagé à traiter la plupart de ces dossiers dans les trois mois.
- La deuxième priorité est accordée aux parents et aux grands-parents. L'objectif est de délivrer des visas en l'espace de six mois au maximum.
- Les demandes émanant d'autres membres de la famille sérieusement et personnellement touchés qui ont des liens au Canada sont étudiées à titre prioritaire pour des raisons d'ordre humanitaire et de commisération. Les frères et sœurs qui ont dépassé l'âge, les tantes et les oncles et les nièces et les neveux seront également pris en considération. Les agents des visas ont le pouvoir de répondre à ces cas et ce sont eux qui devront déterminer les circonstances de chacun et les liens familiaux avec le Canada.
- CIC a recensé jusqu'ici, au Canada et à l'étranger, 1 000 cas de demande qui concernent des personnes touchées par la catastrophe. Les

fonctionnaires travaillent sans arrêt afin d'identifier chaque demandeur qui a des liens de parenté proches avec le Canada.

- Sous réserve qu'il n'y ait pas de risque pour la sécurité des effectifs, des déplacements dans la région sont prévus pour interroger ceux et celles qui ne peuvent se rendre jusqu'au bureau des visas au Sri Lanka.
- Les agents des visas ont été détachés d'autres missions vers les zones sinistrées et ils font de nombreuses heures supplémentaires pour faire face à ce surcroît de travail. Toutefois, CIC est parfaitement conscient que la réorientation des ressources pour un traitement exceptionnel, qui est à très forte intensité de main-d'œuvre, aura inévitablement des effets délétères sur le cours normal de traitement des demandes.
- On surveille l'effet que ce surcroît d'activités de traitement aura sur nos médecins désignés à l'étranger qui assurent le contrôle médical des candidats à l'immigration. CIC établira des partenariats avec d'autres organismes, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour obtenir un potentiel de relève.
- Les étudiants étrangers qui sont sérieusement et personnellement affectés par la catastrophe (p. ex. à cause d'une interruption de l'aide financière de leurs familles restées dans les zones sinistrées) pourront envoyer leurs demandes de permis de travail par télécopieur au Centre de traitement des demandes de Vegreville où elles bénéficieront d'un traitement prioritaire. Les étudiants ont été invités à téléphoner au Télécentre 1 800 (1 800 457-5035) sur le tsunami pour connaître les exigences.
- Les demandes de prolongation du statut des personnes qui peuvent être des visiteurs ou des travailleurs temporaires au Canada et qui sont originaires des régions sinistrées feront l'objet d'un examen bienveillant. Les nouvelles demandes émanant de ces zones seront traitées à titre prioritaire.

En outre, diverses options stratégiques sont envisagées :

- *Assurer des services d'intégration appropriés* – Il faudra fournir des services d'orientation et de santé mentale supplémentaires aux familles admises au Canada qui ont été touchées par la catastrophe.
- *Faciliter le traitement des demandes émanant des membres de la famille qui pourraient être inadmissibles sur le plan médical* – Tout en protégeant la santé publique des Canadiens, les fonctionnaires pourront s'adresser aux provinces pour demander l'évaluation bienveillante des cas de regroupement familial qui ont été et continuent d'être sérieusement affectés par la catastrophe. On cherchera à obtenir l'assentiment des

provinces sur leur admission au Canada, peu importe les astreintes possibles que cela imposera aux services de soins de santé.

- *Accroître les ressources des bureaux des visas et des Centres de traitement des demandes d'immigration au Canada pour faire face aux arriérés actuels et traiter les demandes de ceux qui sont touchés par la catastrophe* – Malheureusement, CIC ne dispose pas d'agents des visas aguerris qui sont prêts à être déployés moyennant un court préavis en cas de crise de cette ampleur. Par nécessité, CIC doit redéployer des ressources d'autres secteurs d'activités et d'autres missions pour assurer le traitement prioritaire des demandes. D'autres moyens seront demandés pour redéployer les effectifs, faire face aux heures supplémentaires au Canada et à l'étranger et offrir des services d'intégration complémentaires ainsi que des contrôles de sûreté, immédiatement et au tout début du prochain exercice.
- *Traiter rapidement le flot des demandes transmises à la CISR* – La Commission de l'immigration et du statut de réfugié examine son volume de travail, et toute mesure prise sera parfaitement conforme à la loi et aux obligations internationales et aux traditions humanitaires du Canada. Si les personnes provenant des zones sinistrées n'obtiennent pas leur statut de réfugié, CIC pourra alors analyser leur cas en vertu de motifs d'ordre humanitaire et de commisération.
- *Accélérer le traitement des demandes de résidence permanente présentées par des personnes protégées au Canada qui ont des personnes à charge dans les zones sinistrées* – Il existe déjà un règlement qui permet à CIC de traiter les demandes des membres de la famille à charge en même temps que les demandes des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié au Canada.
- *Appuyer la protection des réfugiés* – CIC continuera de se plier aux exigences du HCNUR en ce qui concerne le cas de certains réfugiés, comme ceux originaires du Banda Aceh. Aucune mesure particulière n'est nécessaire pour l'instant.

Les options stratégiques suivantes ont été envisagées, avant d'être rejetées :

- *Faciliter l'adoption des orphelins* – Les pays concernés ont dit très clairement au Canada que ces enfants sont leur avenir et qu'ils refuseront donc les adoptions internationales ou ne les faciliteront pas. CIC respectera les vœux des pays concernés et continuera de traiter comme à l'accoutumée les adoptions d'enfants proposés dans le cadre du processus international d'adoption – c'est-à-dire en facilitant les adoptions approuvées de concert avec les autorités provinciales.

- *Créer un nouveau programme de parrainage pour les personnes déplacées* – Compte tenu des observations que CIC a reçues lors des consultations et de ses efforts de rayonnement, le Ministère est convaincu que les gens des régions sinistrées seront mieux servis par les travaux de reconstruction, l'aide à ceux qui sont dans le besoin, le jumelage des communautés et l'aide aux personnes touchées dans leur propre pays.

## **Conclusion**

En conclusion, CIC est d'avis que les mesures prises répondent aux besoins des personnes victimes de cette catastrophe. CIC continuera de collaborer avec les intervenants de tout le Canada pour réunir les familles le plus rapidement possible, tout en s'assurant que les familles bénéficient du soutien et de l'orientation dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

## **Annexe A : Consultations pancanadiennes**

1. Région de la C.-B. – Vancouver – les 4 et 5 janvier 2005 (ministre Sgro)
  - Dialogue avec les représentants consulaires du Sri Lanka, de Thaïlande, d'Inde, d'Indonésie et d'Italie
  - Rencontre avec la communauté du Banda Aceh
  - Table ronde avec les organisations au service des immigrants
  - Réunion avec les représentants des services d'éducation de l'UCB
  - Table ronde avec les députés et les adjoints de circonscription
  - Entrevues accordées à CBC National, CBC Newsworld, Radio India, Indo-Canadian Times, Vancouver Immigrant Magazine, Vancouver Sun
  - Table ronde des médias des groupes ethniques
  
2. Région des Prairies et des Territoires du Nord
  - a) Calgary – le 6 janvier 2005 (ministre Sgro)
    - Table ronde avec des ONG, des FS, des groupes communautaires ethnoculturels et des associations d'étudiants étrangers, des fonctionnaires provinciaux
  
    - Table ronde avec des députés et leurs adjoints de circonscription
  
  - b) Edmonton – le 8 janvier 2005 (DGR Rob Vineberg)
    - Table ronde avec des ONG, des FS, des groupes communautaires ethnoculturels et des associations d'étudiants étrangers, des fonctionnaires provinciaux
  
    - Table ronde avec des députés et leurs adjoints de circonscription
  
  - c) Winnipeg – le 10 janvier 2005 (DGR Rob Vineberg)
    - Table ronde avec des ONG, des FS, des groupes communautaires ethnoculturels et des associations d'étudiants étrangers, des fonctionnaires provinciaux
  
    - Table ronde avec des députés et leurs adjoints de circonscription
  
3. Région de l'Ontario
  - a) Ottawa – le 8 janvier 2005 (DGR Bader et la députée Marlene Catterall représentant la ministre Sgro)

Table ronde avec des ONG, des FS, des groupes communautaires ethnoculturels, des députés

- b) Toronto – le 9 janvier 2005 (DGR Bader et la députée Susan Kadis représentant la ministre Sgro)

Table ronde avec des ONG, des FS, des groupes communautaires ethnoculturels, des établissements médicaux et d'enseignement

4. Région du Québec – Montréal – le 7 janvier 2005 (ministre Sgro)

Table ronde avec des ONG et des associations ethnoculturelles

Rencontre avec les médias

5. Région de l'Atlantique – du 6 au 10 janvier 2005 (DGR Tony Marshall)  
a) Charlottetown, Î.-P.-É. – le 6 janvier 2005

Table ronde avec des représentants du Conseil fédéral, des ministères provinciaux, du milieu universitaire, des FS et ONG

- b) Fredericton, N.-B. – le 7 janvier 2005

Table ronde avec des représentants de la province, des députés, le maire de Fredericton et des groupes communautaires

- c) Halifax, N.-É. – le 9 janvier 2005

Table ronde avec des représentants de la province, des établissements d'enseignement, des groupes communautaires, des ONG et des FS

- d) St. John's, T.-N. – le 10 janvier 2005

Table ronde avec des représentants de la province, des établissements d'enseignement, des groupes communautaires, des ONG et des FS

## **Annexe B : Participants**

### **Table ronde – VANCOUVER – les 4 et 5 janvier 2005** **Participation des collectivités**

#### **Réunion avec des représentants consulaires**

Consulat du Sri Lanka  
Consulat général de l'Inde  
Consulat général de la République d'Indonésie  
Consulat général d'Italie  
Consulat général de Thaïlande

#### **Rencontre avec des représentants des organismes au service des immigrants**

Affiliation des sociétés multiculturelles et des organismes de services en C.-B.  
Bridge Clinic, Médecin-chef  
Comité multiculturel provincial  
Ministre d'État provincial à l'Immigration  
Ministère provincial des Services aux collectivités, aux Autochtones et aux femmes  
MOSAIC, Directeur exécutif  
Société des services aux immigrants  
SUCCESS, Directeur exécutif  
Vancouver Coastal Authority, Médecin hygiéniste,

#### **Université de Colombie-Britannique**

Président de l'UCB  
Vice-président (étudiants) de l'UCB

**Table ronde – CALGARY – le 6 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Association des immigrants catholiques de Calgary  
Association des immigrantes de Calgary  
Association Inde–Canada, Ancien président  
Association Inde–Canada, Président  
Association Sri Lanka–Canada  
Calgary Bridge Foundation for Youth  
Calgary Immigrant Educational Society  
Centre mennonite de Calgary pour les nouveaux arrivants  
Centre multiculturel de Calgary, Directeur exécutif  
Club social Canada–Indonésie, Calgary  
Province d'Alberta, ministère des Ressources humaines et de l'Emploi  
San Center  
Société d'aide aux immigrants de Calgary  
Southern Alberta Institute of Technology

**Table ronde – WINNIPEG – le 10 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Centre de service bilingue, services d'établissement et d'intégration francophones pour les nouveaux arrivants

Collège de Red River, Appui de la diversité et de l'immigration

Collège de Red River, Centre de formation linguistique

Collège de Red River, Doyen des Services aux étudiants

Conseil de l'immigration du Manitoba

Province du Manitoba

Le Centre international

Le Centre international, Services d'établissement

SMA, Immigration et Travail, province du Manitoba

Université du Manitoba, Adjointe exécutive du V.-P. (enseignement)

Université du Manitoba, Coordonnateur des étudiants

Université du Manitoba, directeur des Services d'immigration

**Table ronde – EDMONTON – le 7 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Amicale Sri Lanka–Canada  
Association des femmes indo-canadiennes  
Association des services aux immigrants d'Edmonton  
Centre de bienvenue Millwoods  
Centre des services communautaires ASSIST  
Centre mennonite d'Edmonton pour les nouveaux arrivants  
Collège NorQuest  
ECALA  
Écoles catholiques d'Edmonton  
Enseignement supérieur, province d'Alberta  
Metro Continuing Ed, EPSB  
PALS/ASSIST  
Ressources humaines et Emploi, province d'Alberta  
Services d'établissement des immigrants  
Services sociaux catholiques  
Services sociaux catholiques (communauté malaisienne)  
Sri Lanka Tamil Canada  
Tamouls du Sri Lanka  
Université d'Alberta  
Université d'Alberta, Centre international

**Table ronde – OTTAWA – le 8 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Ambassade d'Indonésie  
Association sri lankaise d'Ottawa  
Canadian Friends of Somalia  
Centre communautaire et de santé du Sud-Est  
Centre des ressources communautaires de la basse ville  
Centre d'immigration catholique  
Centre somalien des services à la famille  
Communauté birmane – Centre d'immigration catholique  
Communauté indonésienne  
Congrès bouddhiste du Canada  
Conseil d'équité de la ville d'Ottawa, Président  
LASI World Skills, Directeur exécutif  
Ottawa Community Immigrant Service Organization  
Pak-Chou Tam  
Partenariat Asie du Sud–Canada, Directeur exécutif  
Shek-ho-Ching  
SOMCAN, Conseil d'administration

*Députés*

Mauril Bélanger  
Ed Broadbent et Liane Holte  
M. Casult  
Indima Karunaratne  
David McGuinty

**Table ronde – TORONTO – le 9 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Association des Tamouls de North Etobicoke  
Association islamique de Toronto  
Association Zanzibar–Canada  
Board India Rainbow Community Services of Peel  
Bureau du quartier de Thorncliffe  
CAMH/Association des services à la famille de l'Université de Toronto  
Centre de santé des femmes de Saint-Joseph  
Centre des ressources de quartier de Brampton  
Centre des services d'information et communautaires  
Centre des services d'information et communautaires (CICS)  
Communauté kenyane de l'Ontario  
Community Resources Connection (CRCT)  
Community Resources Consultants of Toronto  
Congrès tamoul du Canada  
Conseil de développement social afro-canadien  
CTBC  
Family Service Association  
Hôpital de Scarborough  
ICNSS  
IDRF  
India Rainbow Community Services of Peel  
Intercede for the Rights of Domestic Working Caregivers and Newcomers  
Midaynta  
Midaynta Association of Somali Service Agencies  
OCASI  
Quartier Dixie Bloor  
Quartier interculturel  
Services communautaires musulmans  
Services de soutien aux familles de l'Asie du Sud (SAFSS)  
Services d'interprétation communautaires multilingues  
Services interculturels catholiques de Mississauga  
Soutien aux familles d'Asie du Sud  
Tamil Eelam Society  
Tamil Eelam Society of Canada  
Université de Toronto et CAMH  
Université de Toronto, Centre d'excellence conjoint pour la recherche en immigration et en intégration  
V. IPU CANADA Socisly  
Vasantham – Centre de mieux-être atamil  
Voix des femmes somaliennes pour la paix  
Voix des femmes somaliennes pour la paix, la réconciliation et les droits politiques

**Table ronde – MONTRÉAL – le 7 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Alliance des Communautés de l'Asie du Sud  
Association Inde-Canada  
Association mondiale tamoule  
Association nationale des Canadiens d'origine indienne  
Bharat Times  
Carrefour d'intercultures de Laval  
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques  
Centre éducatif Maanavat Arivalayam  
Centre social d'aide aux immigrants (CSA)  
C.O.F.F.R.E.T. (Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles)  
Coalition québécoise pour la paix au Sri Lanka  
Congrès tamoul canadien (Québec)  
Fondation Bharat Bhavan (Maison de l'Inde)  
Groupe de support pour les familles sud-asiatiques de Petite Bourgogne  
L'Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants  
Maison internationale de la Rive-Sud inc.  
L'Organisation Inde-Canada inc.  
PROMIS (Promotion-Intégration – Société nouvelle)  
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée  
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.

**Table ronde – NOUVELLE-ÉCOSSE – le 9 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Adult ESL (HRSB)  
Asha Indo-Canadian Women and Youth Assoc.  
Association culturelle de l'Inde du Sud des Maritimes  
Association de l'Asie du Sud-Est  
Association indo-canadienne de Nouvelle-Écosse  
Association islamique des Maritimes  
Association multiculturelle de Nouvelle-Écosse  
Association des femmes afro-canadiennes unies  
Association Sri Lanka-Canada de la région de l'Atlantique  
Centre communautaire islamique de Nouvelle-Écosse  
Centre d'apprentissage pour immigrants de Halifax  
Collège communautaire de Nouvelle-Écosse  
Collège universitaire du Cap-Breton (CUCB)  
Conseil multiculturel de Halifax/Dartmouth  
Corporation épiscopale catholique romaine de Halifax  
Croix-Rouge  
Diocèse anglican de Nouvelle-Écosse et de l'Î.-P.-É.  
Ministère de l'Éducation, Division de l'immigration et de l'intégration  
Ministère des Services communautaires de Nouvelle-Écosse  
MISA  
Nova Scotia Treasury and Policy Board Immigration  
Province de la Nouvelle-Écosse  
Services linguistiques pour immigrants de la région métropolitaine  
Société africaine de Nouvelle-Écosse  
Société sikhe des Maritimes  
Université Acadia, Conseiller des étudiants étrangers  
Université Dalhousie  
Université Mont-Saint-Vincent  
Université Saint-François-Xavier  
Université Saint Mary's  
Ville de Halifax  
YMCA de l'agglomération de Halifax/Dartmouth

**Table ronde – TERRE-NEUVE – le 10 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Association afro-canadienne de Terre-Neuve  
Association des amis de l'Inde  
Association des droits de la personne Terre-Neuve-Labrador  
Association des néo-Canadiens  
Association musulmane de Terre-Neuve-et-Labrador  
Association sri lankaise  
Association sri lankaise de Terre-Neuve  
Bureau international MUN  
Centre de documentation des étudiants étrangers  
Collège de l'Atlantique-Nord  
Congrégation hébraïque de Terre-Neuve-et-Labrador  
Conseil des arts multiculturels et folkloriques de Terre-Neuve-et-Labrador  
Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador  
Croix-Rouge  
Diocèse anglican de l'Est de Terre-Neuve-et-Labrador  
Étudiants étrangers  
Étudiants sri lankais à l'Université Memorial  
Gouvernement de Terre-Neuve  
Hindu Temple Association Corporation  
Innovation, Commerce et Développement rural  
Maire de la ville de St. John's  
Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve  
Organisation multiculturelle des femmes de Terre-Neuve et du Labrador  
Patrimoine canadien  
Pentacostal Assemblies of Newfoundland  
Province de Terre-Neuve-et-Labrador  
Services de santé et communautaires  
Société canadienne de la Croix-Rouge, Terre-Neuve-et-Labrador, Disaster  
Services/International  
Société sikhe de Terre-Neuve  
Terre-Neuve-et-Labrador – La santé dans une société pluraliste  
United Baptist Convention of Atlantic Provinces  
Université Memorial

**Table ronde – ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – le 6 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Association des nouveaux arrivants à l'Î.-P.-É.  
Association indo-canadienne de l'Î.-P.-É.  
Centre des étudiants étrangers, UIPE  
Charlottetown, Adjoint au maire  
Collège Holland  
Collège Holland, Bureau des étudiants étrangers  
Comité de l'équité en emploi des affaires des anciens combattants  
Conseil fédéral de l'Î.-P.-É.  
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.  
Croix-Rouge, Opérations Î.-P.-É.  
Développement et Technologie Î.-P.-É.  
First Baptist Church  
FS  
Institut Cooper  
Maires  
Ministère du développement et des technologies de la province de l'Î.-P.-É.  
RHDC  
Roman Catholic Episcopal Corp Diocese of Charlottetown  
Winslow United Church

**Table ronde – NOUVEAU-BRUNSWICK – le 7 janvier 2005**  
**Participation des collectivités**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

Association des étudiants thaïlandais  
Association multiculturelle de Fredericton  
Campus d'Edmundston  
Campus de Shippagan  
CCNB Bathurst  
CCNB Campbellton  
CCNB Dieppe  
CCNB Edmundston  
CCNB Péninsule acadienne  
Communauté indo-canadienne  
Conseil fédéral du Nouveau-Brunswick  
Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick  
Conseil national indo-canadien  
Croix-Rouge, Saint John  
Entreprise Saint John  
Évêché catholique romain de Saint John  
MAGMA  
Maires  
Ministère des Entreprises du Nouveau-Brunswick  
Réseau de collègues communautaires du Nouveau-Brunswick  
RHDCC  
Services communautaires et familiaux du Nouveau-Brunswick  
Société de la Croix-Rouge canadienne  
UNB  
UNB, Conseiller des étudiants étrangers  
UNBSJ, Conseiller des étudiants étrangers  
Université Mount Allison  
YMCA – SJ